

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	11	11

L'an deux mil vingt-six, le dix juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le trois juin 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence du Maire, Serge ARLOT  
Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents : Serge ARLOT, Monique FIAT, Bertrand COTTAZ, Claire DHENIN, Arnaud FIAT, Nadine SALVI, Enora SUREL, Christophe RUET, Candie TRIER, Gilles GUINARD, Mael MURRAY**

**Absents excusés :**

**Procurations :**

**Votants : 11**

**Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2026-10-06/35 : TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES POSTES ACTUALISES**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions de la loi citée ci-dessous, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire explique qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs, en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de la création, à compter de ce jour, des postes suivants :

- Emploi permanent au grade d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 2heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent d'entretien
- Emploi non permanent au grade d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 8heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'accompagnateur(trice) scolaire

**APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité, à compter de ce jour comme suit :

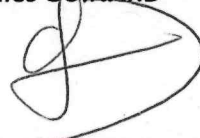
Fonctions	Grade	Type d'emploi	Nb de postes ouverts	Nb d'heures hebdomadaire
Accompagnateur(trice) scolaire	Adjoint technique (cat.C)	Non permanent	1	8 heures
Agent d'entretien	Adjoint technique (cat.C)	Permanent	1	2 heures

**PRECISE** que la précédente délibération n°2024-30 du 22 juillet 2024 fixant le tableau des effectifs de 2 postes est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le secrétaire de séance  
Gilles GUINARD**



**Le Maire,  
Serge ARLOT**

